

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2019

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES - (N° 1622)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Mathiasin, M. Hammouche et Mme Benin

ARTICLE UNIQUE

À la première colonne du tableau de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« nationale de la cohésion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier et à rendre lisible le nom de cette nouvelle agence.

De plus, ainsi qu'il est précisé dans la proposition de loi portant création de l'agence, sa mission est de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales sur des projets les plus divers comme la transition écologique ou la restructuration d'espaces commerciaux.

Le nom proposé par cet amendement permet d'englober toutes les missions de l'agence.